

# 41

## Commission permanente

### Séance du 26 septembre 2022



Rapporteur : Mme MESTRIES

25 - Jeunesse

### Appel à projets - Information Jeunesse

Le lundi 26 septembre 2022 à 14h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs:** M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 3 février 2022 relative à l'adoption du budget primitif ;

## Exposé :

L'Assemblée départementale, lors de sa session du 3 février dernier, a décidé, par le vote d'une enveloppe de 40 000 €, de soutenir l'accompagnement de projets portés par le réseau Information Jeunesse du territoire en lien avec la politique de la collectivité au bénéfice de la jeunesse bretonne.

Un projet vous est soumis dans ce cadre, il est porté par le Service information jeunesse (SIJ) de la communauté de communes Liffré-Cormier Communauté qui souhaite organiser un festival "La Dinguerie", festival organisé par des jeunes et pour des jeunes. Ce projet a pour objet de valoriser les talents et compétences des jeunes, de les accompagner à la méthodologie de projet et de mettre en valeur les différents acteurs du territoire qui œuvrent pour ce public. A travers l'organisation de ce festival, l'équipe du SIJ accompagne les jeunes qui participent activement à toutes les étapes de la réalisation du projet.

Un soutien départemental de 2 000 € est sollicité à ce titre.

Le groupe thématique éducation jeunesse a donné un avis favorable, en séance du 29 août dernier, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 € pour le Service information jeunesse de Liffré-Cormier Communauté.

## Décide :

- d'attribuer une subvention pour un montant de 2 000 € au profit du Service information jeunesse (SIJ) de Liffré-Cormier Communauté pour son projet de festival "La Dinguerie", selon les détails précisés dans le tableau joint en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2022

ID : CP20220680